



CAPL n° 3 du 21/01/2016

MOUVEMENT LOCAL COMPLEMENTAIRE
DES AGENTS DES FINANCES PUBLIQUES

COMPTE-RENDU de MANDAT des REPRESENTANTS CGT Finances Publiques du personnel

Représentants de l'administration :

M. MORICEAU, M. PAILLET, M. GARBUNOW , Mme COURRENT et Mme GLISE

Représentants des personnels :

CGT- Finances Publiques : M. BETAILLE (T), M. MAYNARD (S), Mme FRIAA (expert)

Solidaires - Finances Publiques : M. GRIFFAULT (T) et M. REZZIOUI (T) et Mme MARTY (T)

FO : M. VIDALAIN (T) en remplacement de Mme MONTPARLER et M. MOISSINAC (expert)

Mme JBIRANE et M. BETAILLE (CGT FINANCES PUBLIQUES) assurent respectivement les fonctions de secrétariat et de secrétariat adjoint.

1/ Approbation du procès verbal de la CAPL du 03/12/2015 (ré-affectation de l'agent de la Trésorerie de Saint Mamet suite à restructuration)

Sans observation, le procès verbal est approuvé à l'unanimité.

Avant d'aborder le mouvement local Madame FRIAA lit la déclaration liminaire de la **CGT- Finances Publiques** (cf ci-après) qui dénonce le nombre important de postes non-pourvus au niveau national et local et toutes les difficultés que cela va accroître dans les services et pour les personnels. La CGT réaffirme son opposition à la suppression des mouvements complémentaires A et B et le maintien de 3 ans à résidence des nouveaux agents C et de 3 ans dans la spécialité des nouveaux contrôleurs.

En réponse à notre déclaration liminaire, M. MORICEAU affirme que ces nouvelles modalités dans les règles de gestion depuis la fusion restent à la marge.

2/ Mouvement local complémentaire des agents de catégorie C

Après rappel des affectations prononcées au niveau national, il est procédé à l'examen du mouvement local soumis au vote de la CAP et des demandes des agents. Le mouvement local s'établit comme suit :

RAN AURILLAC

Eric CONTASSOT obtient la Trésorerie Aurillac Banlieue (au niveau national RAN Aurillac structure gestion des comptes publics).

Sarah TINCQ obtient le SPF Aurillac (au niveau national RAN Aurillac structure fiscalité).

RAN MAURIAC

Françoise REYT obtient au niveau national RAN Mauriac structure gestion des comptes publics, mais au niveau local son affectation est différée.

Une autre demande n'obtient pas satisfaction. Les élus CGT font pourtant remarquer qu'une vacance d'emploi existait sur le service demandé.

Les élus CGT Finances Publiques interrogent le directeur sur les détachements d'agents sur des postes vacants pouvant être sollicités lors de demandes de mutation.

M. MORICEAU répond que la priorité doit être donnée à l'agent qui obtient la RAN /Mission structure lors des mouvements de mutations nationaux.

Le président soumet au vote de la Commission :

Parité administrative: 5 Pour

Parité syndicale : 1 contre (CGT)

4 abstentions (Solidaires +FO)

Par leur vote « contre », les élus CGT-Finances Publiques marquent leur opposition au mouvement local dans son ensemble tel qu'il est imposé par l'Administration .

Satisfaits pour les agents ayant obtenu leur mutation, les élus déplorent que toutes les demandes de vœux n'aient pas abouti sur les postes vacants et non supprimés, et constatent que sept postes ou services sont en sous effectifs à ce jour.

Mesures d'accompagnement non soumises au vote :

Véronique CHAVANON (RAN de Mauriac-ALD) est maintenue à la Trésorerie de Riom-es-Montagnes.

Denis COLOMB (RAN Aurillac -ALD) est maintenu à la Trésorerie Principale d'Aurillac.

Philippe PADERQ (RAN d'Aurillac- ALD) est maintenu au SIE d'Aurillac.

Sébastien SARGHAT(Sans résidence -ALD) est maintenu à la Trésorerie de Riom-es-Montagnes.

Marie-Laure SIGNORI (RAN de Mauriac – Gestion des comptes publics) est maintenue en détachement à la Trésorerie de Laroquebrou.

3/ Questions diverses

Les élus CGT Finances Publiques interrogent l'administration sur le recrutement d'un agent contractuel (emploi handicapé au 01/06/2016 sur la RAN d'Aurillac) et son éventuelle affectation.

M. Paillet répond qu'à ce jour, le choix du candidat n'est pas fixé.

La séance est levée à 10h15.

Les élus CGT Finances Publiques

CAPL N° 2 du 21/01/2016

MOUVEMENT LOCAL DES CONTROLEURS – 1^{er} mars 2016

COMPTE-RENDU de MANDAT des ELUS CGT

Représentants de l'administration:

M. MORICEAU, Mme GLISE, Mme COURRENT, M. TIXIER, M. GARBUNOW

Représentants des personnels :

CGT Finances Publiques : M. BRUN, (T), Mme FRIAA (T), Mme DENAUX (S), Mme LASSERRE (S), M. WAY (expert)

Solidaires Finances Publiques : Mme VIEYRES (T), M. LAROUSSINIE (T), Mme MARRONCLE (S).

FO: Mme CUSSAC (T)

Mme JBIRANE et Mme FRIAA pour la CGT assurent respectivement les fonctions de secrétariat et de secrétariat adjoint.

Après lecture des **déclarations liminaires de la CGT Finances Publiques (cf. ci-après)** et de Solidaires Finances Publiques, l'ordre du jour est abordé.

1/ Approbation du procès verbal de la CAPL du 3/12/2015

Sans observation, le Procès verbal est approuvé à l'unanimité.

2/ Mouvement local des contrôleurs au 1^{er} mars 2016

Après rappel des affectations prononcées au niveau national, il est procédé à l'examen du mouvement local soumis au vote de la CAP et des demandes des agents. Le mouvement local s'établit comme suit :

RAN AURILLAC

Pierre COMBES obtient la Direction (service fonction comptable de l'Etat).

Nathalie INSERGUET est affectée à la Trésorerie de MAURS.

Concernant Pierre COMBES, les élus CGT demandent s'il avait fait connaître ses préférences parmi les services de Direction. Mme GLISE nous répond que non et que l'affectation dans les services de Direction relève uniquement du Directeur.

Pour la CGT Finances Publiques cela n'empêche pas les agents concernés de faire connaître leurs souhaits au Directeur.

Concernant Nathalie INSERGUET, la CGT appuie l'intervention de Solidaires. En effet elle était en droit d'obtenir un de ses vœux mieux positionné (TP Aurillac). Sans contester les difficultés rencontrées par la Trésorerie de Maurs, la TP Aurillac compte des postes vacants depuis longtemps, sollicite régulièrement l'intervention de l'EDR et a même bénéficié de l'appui des agents de la paierie départementale.

De plus la CGT pense que pour stabiliser les agents, il est préférable de les affecter sur un poste demandé. Suite à nos interventions, le Directeur finit par concéder qu'il est contraint de « gérer la pénurie ». Pour la CGT Finances Publiques il est intolérable que les droits des agents soient bafoués à cause des sous-effectifs (postes non supprimés mais non pourvus) et des suppressions d'emplois.

Le président soumet ce mouvement au vote de la commission :

Parité administrative : 5 POUR

Parité syndicale : 5 CONTRE (2 CGT, 2 Solidaires, 1 FO)

*Par leur vote « contre », les élus CGT-Finances Publiques marquent leur opposition au mouvement local dans son ensemble tel qu'il est imposé par l'Administration .
Satisfaits pour l'agent ayant obtenu sa mutation, les élus déplorent que toutes les demandes de vœux n'aient pas abouti sur les postes vacants et non supprimés.*

Mesures d'accompagnement non soumises au vote :

Sylvie CASAS obtient le Service Budget Logistique en Direction.

Béatrice BERTRAND (ALD Aurillac) est maintenue au SIP AURILLAC.

Bernadette CHARLAINE (ALD Mauriac) est maintenue au SIP/SIE MAURIAC.

David SERRE (ALD sans résidence) est maintenu au SIP/SIE MAURIAC.

Christian PELLET (ALD Aurillac) est maintenu au Pôle gestion fiscale.

Fabrice MEUNIER (ALD sans résidence) est maintenu RENFORT - équipe de renfort.

Perrine GIRE (ALD St Flour) est maintenue à la Trésorerie de Chaudes-Aigues.

3 demandes de mutation internes à la Direction n'obtiennent pas satisfaction.

Concernant Béatrice BERTRAND, la CGT appuie l'intervention de Solidaires et fait remarquer que cette collègue souhaiterait obtenir un détachement pour mettre fin à la situation compliquée qu'elle connaît depuis son arrivée.

Le Directeur prend la mesure de cette situation et l'invite à formuler une demande de mutation via le mouvement national. Il s'engage à ne pas la placer dans une situation encore plus compliquée selon l'affectation qu'elle pourrait obtenir au niveau national.

Le Directeur indique que la situation du SIE d'Aurillac l'inquiète. Il y aura bientôt deux postes vacants.

Les élus CGT rappellent qu'au dernier mouvement de juillet 2015, un agent avait sollicité le SIE et que la Direction avait pris le parti de l'affecter ailleurs pour gérer la pénurie.

3 / Questions diverses :

Concernant l'EDR : les élus CGT font remarquer que la prise en charge des temps de déplacement proposés par la Direction est très à minima et peu satisfaisante. Ils demandent que les agents concernés soient reçus par la Direction.

Le Directeur répond qu'il les recevra très prochainement.

Concernant les frais de déplacement : Le Directeur nous informe de la publication ce jour de la note actant la revendication portée par la CGT lors du CTL du 07 janvier dernier. Désormais « *les agents amenés à se rendre en formation à Clermont-Ferrand, et devant quitter leur domicile avant 7h30, pourront solliciter la prise en charge d'une nuitée et du repas de la veille* ».

Le travail et la ténacité des militants CGT ont payé !

La séance est levé à 15h20



CAPL C et B du 21 janvier 2016

Déclaration liminaire de la CGT Finances Publiques du Cantal

Monsieur le Président, mesdames et messieurs,

Ce mouvement local se fait encore dans un contexte national de poursuite et d'aggravation des suppressions de postes et des sous-effectifs (postes vacants, non supprimés mais non pourvus). Tout cela se traduit par des conditions de travail toujours plus difficiles pour l'ensemble des collègues et des possibilités de mutation réduites.

La CGT Finances Publiques revendique l'arrêt des suppressions de postes et un recrutement à hauteur des besoins. C'est une nécessité pour garantir la qualité de notre service public et des conditions de travail correctes pour tous les collègues.

La CGT Finances Publiques réaffirme également son opposition à la suppression des mouvements complémentaires A et B, ainsi qu'au maintien 3 ans à résidence des nouveaux agents C et 3 ans dans la spécialité des nouveaux contrôleurs.

La stabilité forcée n'est pas une solution pour pérenniser les effectifs.

Concernant les travaux du jour, les élus CGT Finances Publiques du Cantal réitèrent leur volonté qu'à l'issue de cette CAPL complémentaire, tous les postes vacants soient pourvus dans le cadre des mutations internes en respect des règles d'ancienneté administrative.

Ils réaffirment leur opposition aux affectations «à profil» et au volume important d'agents à la disposition –tous grades confondus- pour combler les déficits créés par les suppressions d'emplois.

Un mouvement local ne devrait pas se réduire à la gestion de la pénurie des effectifs.

www.cgtfipcantal.org